

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

**ARRETE COUPURE D'EAU
Quartier de Paris**

N°91

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

CONSIDERANT En raison de travaux effectués par la Régie de l'eau, COMMUNE DE SEILLONS lieu-dit: « Chemin de Paris » pour des travaux sur le réseau d'eau potable le lundi 29 juin 2020 de 9h00 à 11h00.

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison de travaux effectués par la Régie de l'eau, COMMUNE DE SEILLONS lieu-dit : « Chemin de Paris » pour des travaux sur le réseau d'eau potable, une coupure d'eau est prévue le lundi 29 juin 2020 de 9h00 à 11h00.

ARTICLE 2 : Monsieur le Policier Municipal sera chargé de placer les panneaux et les barrières à l'endroit opportun et il assurera l'exécution du présent arrêté.

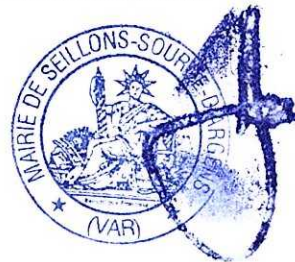
ARTICLE 3 : Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Policier Municipal.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 26 juin 2020.

**LE MAIRE
Stéphane ARNAUD**



LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE
LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRESENT ARRETE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRESENTE NOTIFICATION